



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 3, Numéro 2, Tome 2, Mars 2025

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mirabel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic
Resource
Index**
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

AJOL
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

DRJI

<https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?iid=14086>

SJIF 2024 : 5.214

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

DRJI: <https://olddrjilbp.world/IndexingCertificate.aspx?id=14086>

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

- 54. A Postmodern Gaze at Cultural Practices in Ngugi's The Black Hermit**
Yélian Constant AGUESSY, Panaewazibiou DADJA-TIOU &
N'kpé Pascal N'TCHA..... 845-867
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.54>

Espagnol

- 55. Beneficios de los huertos escolares para los educandos con discapacidad intelectual en Cuba**
Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS, Sonia ALVAREZ PINEDA &
Ahmadou MAÏGA..... 868-883
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.55>

Lettres Modernes

- 56. Professeur Sê-Thou et les putschistes : panorama sur les coups d'État africains**
Yaoua Bio ADJOUANI..... 884-894
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.56>
- 57. Analyse sémantico-syntaxique du logo de la SN Citec**
Issouf BEREMWIDOUYOU..... 895-911
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.57>
- 58. Le soi dans l'œuvre d'Aimé-Noël NGWA-NGUEMA**
Clément MOUPOUMBOU..... 912-923
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.58>

COMMUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

- 59. Publicité des marques automobiles en Côte d'Ivoire sur Facebook en période de rentrée scolaire 2024-2025**
Ouliaouli Francine Christelle SANNE TIA..... 924-940
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.59>
- 60. Politiques linguistiques de la troisième république dans le système éducatif au Burkina Faso**
Koudtanga Christine OUÉDRAOGO..... 941-951
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.60>
- 61. Tribulations identitaires et marketing social en Côte d'Ivoire : vers une politique linguistique pluraliste**
Koffi Angelin KONAN & Tano Kouakou Frédéric MORIFIE..... 952-965
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.61>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

- 62. Dynamique de l'occupation du sol de 1990 à 2020 dans le département de Keur Massar (Dakar, Sénégal)**
René Ndimag DIOUF, Daouda Bécaye NDIAYE, Honoré DACOSTA & Ansoumana BODIAN..... 966-979
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.62>
- 63. Histoire de l'adoption des noms baoulé-assabou par les Sénoufo-tagbana (première moitié du XVIIIe siècle-1899)**
Yalamoussa COULIBALY & Wayarga COULIBALY 980-995
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.63>
- 64. Aphrodite dans l'espace culturel de la Cyrénaïque pendant l'Antiquité**
Bara GUËYE & Sana BALDÉ..... 996-1012
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.64>
- 65. Les cantines scolaires ivoiriennes à l'ère des programmes intégrés de pérennisation de 1998 à nos jours**
Méa Innocent BROU 1013-1028
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.65>
- 66. Les relations entre Félix Houphouët-Boigny et Péléforo Gbon-Coulibaly, de 1944 à 1962**
Sidjè Françoise Edwige DJIGBE & Nibonténé Olivier SORO..... 1029-1040
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.66>
- 67. La situation financière des planteurs en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale de 1880 à 1960**
DJE Yao Lopez 1041-1054
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.67>
- 68. La dissolution de la SODEFEL et le déclin de la filière maraichère à Ferkessédougou : dynamiques et ruptures (1991-2002)**
Dégnimani YEO & Jean-Jacques SERI..... 1055-1068
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.68>
- 69. Rumeurs et sermons au bas moyen âge : l'exemple des sermons de 1405 à la cour royale en France**
Kouassy Adoum Elie Sam-Francis N'da..... 1069-1084
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.69>

Géographie

- 70. Grossesse précoce et insertion de la jeune fille dans le département d'Adzopé (Côte d'Ivoire)**
Adou Jean Marc Le Thoi ADJI, Guy Matthieu Ettien AFFORO, One Enoc GUEDE, Dadja Zénobe ETTIEN & Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS..... 1085-1102
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.70>

- 71. Orpaillage et le facteur foncier dans la commune rurale de Fourou, Cercle de Kadiolo**
 Adama Dembélé, Mamadi Djiré, Boubacar Ousmane TOURE & Harouna Bagayoko 1103-1118
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.71>
- 72. Eaux usées domestiques et risques sanitaires au quartier Madou Sawa dans la ville de Soubré (Sud-ouest Côte d’Ivoire)**
 DRISSA Traoré 1119-1136
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.72>
- 73. Transport fluviomaritime à Ziguinchor (Sénégal) : un levier de désenclavement et de développement socioéconomique**
 Abdourahmane Mbade SENE & Adama FAYE..... 1137-1156
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.73>
- 74. Gestion des eaux usées et nuisances sanitaires au quartier Marcoussis à Ouagadougou (Burkina Faso)**
 Rihanata NANA, Mariam Myriam ZONGO DAMA & Yélézouomin Stéphane Corentin SOMÉ..... 1157-1172
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.74>
- 75. Les entraves au développement de la ville secondaire de Napié (région du Poro-Côte d’Ivoire)**
 Monhmon Adjaratou KONÉ, Kra Serge Vincent KOUADIO, N’Taho Élisabeth Juana GRIS & Anoh Blaise KACOU..... 1173-1186
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.75>
- 76. Impacts socioéconomiques et environnementaux de la construction autoroutière Anani-Port-Bouet à Moossou, Grand-Bassam (Côte d’Ivoire)**
 KOFFI Edoukou, YOHOU Kouteme Flore Elvire épouse ASSALE & MOUSSA Diakité..... 1187-1205
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.76>
- 77. Transmission intergénérationnelle de l’entrepreneuriat dans le secteur informel au Burkina Faso**
 Moussa Bougma & Tebkietta Alexandra Tapsoba..... 1206-1221
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.77>
- 78. Problématique de la migration et des phénomènes de radicalisation et d’extrémisme violent**
 Yacinthe Vidéou AGBADJAGAN & Yvette ONIBON DOUBOGAN..... 1222-1243
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.78>
- 79. Etude de la concentration du monoxyde de carbone et du dioxyde d’azote au niveau de la commune de Diass à partir des données du satellite sentinel-5 precursor**
 Saliou Mbacké FAYE & Mamadou FAYE..... 1244-1254
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.79>

Philosophie

- 80. Les répercussions sociales de la révolution médicale chez Claude Bernard**
TRA BI IRIÉ BERTRAND..... 1255-1268
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.80>
- 81. De l'écophilosophie à l'écocitoyenneté : ceinture verte et développement communautaire**
Bassa Jean-Marie KOMENAN..... 1269-1287
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.81>
- 82. Leadership africain et développement durable**
Berté YAYA..... 1288-1306
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.82>
- 83. Éducation à la citoyenneté et cohésion sociale**
Boureima SANA..... 1307-1320
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.83>
- 84. Bioéthique et gouvernance climatique en Afrique**
Kouassi Hermann SIALLOU..... 1321-1341
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.84>
- 85. Penser et Panser la crise de l'emploi avec Joseph Ki-Zerbo**
Yéo Tamagadènin Sarah..... 1342-1354
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.85>
- 86. Santé connectée et problématique de la confidentialité des données de santé en Afrique**
Zoukou Sabine SEKIA & Kouadio Victorien EKPO..... 1355-1368
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.86>

Anthropologie et sociologie

- 87. Pratiques thérapeutiques et Perception sociale des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) en milieu rural : cas de la localité de Kamidja (Centre Ouest Ivoirien)**
Modeste Konan Bah GNAMIEN..... 1369-1380
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.87>
- 88. Des usages sociaux du corps : le cas du « bizzi » en Côte d'Ivoire**
N'DA Roseline Gbocho 1381-1392
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.88>
- 89. Médias sociaux et stratégies de mobilisation dans la crise politico-sociale à Bamako**
Amidou SOGODOGO & Soumaïla OULALE..... 1393-1409
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.89>
- 90. Mobilités sous contraintes, perceptions sociales et stratégies de réappropriation des espaces déguerpis à Abidjan**
MEITE Youssouf & Sylvestre TCHAN BI..... 1410-1427
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.90>

- 91. Système de communication du centre transtufion sanguine et pratique du don de sang à Bouaké**
Adjoua Rachelle KOUADIO..... 1428-1441
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.91>
- 92. Les enfants de la rue à Lomé (Togo) : Parcours et réalités quotidiennes**
Ablavi Esseyram GOGOLI..... 1442-1457
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.92>
- 93. Les politiques publiques d'autonomisation des paysans de Kovie au Togo à l'épreuve de logiques des acteurs**
Solenko GNENDA 1458-1472
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.93>
- 94. La transformation du maïs comme levier de développement local : un modèle d'autonomisation et d'inclusion sociale des femmes et jeunes dans le département du Plateau au Bénin**
Missimahou Daniel NOUKPOZOUNKOU & Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE..... 1473-1497
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.94>
- 95. Réseaux téléphoniques mobiles et vulnérabilité des consommateurs MTN / Orange Cameroun: analyse sociologique du phénomène d'arnaques**
Paulette Mappi Dzukou..... 1498-1516
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.95>
- 96. Croyances sociales et détournement des ouvrages de drainage des eaux pluviales à Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Bê Gbon Moussa COULIBALY & Claude Koré BALLY..... 1517-1532
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.96>
- 97. Les automobilistes et la Circulation au Cameroun : violence et agression routière**
Placide AKOA OWONA..... 1533-1552
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.97>
- 98. Acteur stratégique et agir stratégique dans des actions décoloniales du M.P.S.R.**
Patoin-Samba Juste Honoré OUÉDRAOGO..... 1553-1571
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.98>
- 99. La famille contemporaine à l'épreuve de la criminalité juvénile à Allada**
SOKOU Donatien..... 1572-1583
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.99>

Science de l'éducation

- 100. Comparaisons entre la fiche pédagogique du français langue seconde et le français langue étrangère. Importances, difficultés et perspectives du français langue seconde**
 Sanodji Yonbel Abiathar & Djimrabei Mbaindo **1584-1595**
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.100>
- 101. Accompagnement psychopédagogique des homosexuels dans les institutions éducatives en République du Bénin**
 CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun **1596-1610**
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.101>
- 102. Rapport à la contraception et grossesse en cours de scolarité chez les filles au Collège Moderne de Languibonou (Côte d'Ivoire)**
 Amani Maxime YAO..... **1611-1621**
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.102>



Leadership africain et développement durable

Berté YAYA

Email : yayaberte82@yahoo.fr

Date de soumission : 07-02-2025

Date de publication : 31-03-2025

doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.82>

Résumé

L'analyse de leadership africain et développement durable s'inscrit dans le cadre des études africaines en rapport à la problématique de la philosophie politique et le mangement politique. Cette étude se veut actuelle, importante et dynamique dans le cadre des études africaines et de son histoire. Ce qui est en jeu, c'est, à la fois, le statut et l'interprétation non seulement de la politique africaine mais surtout du leadership comme voie de sortie du sous-développement. Cet article s'attache à montrer que la politique africaine doit repenser une nouvelle conception du leadership en vue de promouvoir une sorte d'anthropologie critique, c'est-à-dire celle qui assume la médiation épistémologique entre politique africaine et histoire, d'une part, puis entre leadership et ontologie du développement sous l'angle socio-économique, d'autre part. Dans son déploiement critique actuel, le leadership africain s'inscrit dans la nouvelle histoire, celle qui s'appuie sur la pluralité et la complexité de ses manifestations à travers les crises politiques, pour résorber la crise de la démocratie, la crise de l'éducation ou la crise des valeurs. D'où la synthèse critique entre leadership politique responsable et développement durable. L'analyse sociocritique et analytique du rapport entre leadership africain et développement permet de montrer la nécessité du respect des valeurs démocratiques dans la consolidation du leadership africain comme gage de développement durable du continent.

Mots-clés : démocratie, développement durable, leadership responsable, réforme institutionnelle.

African leadership and sustainble development

Summary

The analysis of African leadership and sustainable development is part of African studies in relation to the problem of political philosophy and political management. This study is current, important and dynamic in the context of African studies and its history. What is at stake is at the same time, the status and interpretation not only of African politics but especially leadership as it exits route of the underdevelopment. This article focuses that African policy must rethink a new conception of leadership to promote a kind of critical anthropology the one that assumes epistemological mediation between African politics and history, on the one hand, then leadership and ontology of development from socio-economic perspective, on the other hand. In its current deployment, African leadership is part of the new history, the one based on the plurality and complexity of its manifestations through the political crises, to reduce the crisis of democracy, the crisis of education or the crisis of the values. Hence the critical synthesis between responsible political leadership and sustainable development. The analytical and socio-critical analysis of the relationship between African leadership and development highlights the necessity of respecting democratic values in strengthening African leadership as a guarantee for the sustainable development of the continent.



Keywords: democracy, institutional reform, responsible leadership, sustainable development.

Introduction

Après les différentes formes humiliantes d'exploitations de l'Africain (traite négrière, travail forcé, colonisation), une lueur d'espoir des soleils des indépendances fend l'aurore de la liberté. « De la Négritude au socialisme africain, en passant par le Panafricanisme, les Africains aspiraient à leur liberté, à leur autonomie » (S. Diakité : 55). Quoiqu'il en soit « l'Afrique a acquis son indépendance tant demandée par ses fils, il y a belle lurette » (S. Diakité : 55). Certains esprits avaient placé dans son avènement beaucoup d'espoir. Pour les Africains, cette transformation politique nouvelle serait une possibilité de prendre en main leur propre destinée en vue de combattre le sous-développement.

Cependant, plus d'un demi-siècle après les premières heures d'indépendances, en jetant un regard synoptique sur la situation sociopolitique et économique de l'Afrique, le constat semble plus alarmiste. La transition est mal assurée dans tous les secteurs d'activités, notamment, dans le domaine politique et socio-économique. Précisément, les observateurs politiques pointent du doigt la mauvaise gestion des biens de l'État qui est une véritable source de dette intérieur et extérieur vertigineux ainsi qu'un accroissement des disparités sociopolitiques sans cesse galopantes. En conséquence, le quotidien des Africains est émaillé d'une paupérisation sans précédent en dépit de nombreuses richesses dont dispose le continent. Autrement dit, depuis l'ère des indépendances jusqu'à maintenant, le mal développement demeure une préoccupation majeure et mérite une attention particulière de la part de la part des penseurs africains.

Par ailleurs, depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, la plupart des rapports relatifs au leadership, l'ensemble des données et les résultats des programmes de développement économique et social entrepris en Afrique sont loin de refléter les espoirs suscités.

Sur le plan économique, les secteurs agricole et minier sont toujours extravertis et orientés davantage vers les intérêts du marché international au détriment des besoins des populations locales. Le capital, la technologie et l'équipement des nouveaux États sont entièrement ou presque d'origine étrangère. À cet effet, on pourrait affirmer que l'impact de la colonisation y est encore très vivace. Il domine toujours les structures économiques, sociales, politiques et culturelles de la région. Par conséquent, les politiques de développement industriel, calquées sur le modèle occidental, se heurtent à l'extrême fragmentation politique, géographique et

ethnique faisant du continent l'une des régions du monde la plus menacées par la pauvreté. (T. Ben Yacine, 1983 : 127).

Sur le plan de l'innovation technologique et industrielle, le continent africain n'a pas beaucoup évolué, depuis l'indépendance. Les activités liées à l'extraction des matières premières minérales et la production semi-manufacturière de substitution aux importations restent encore limitées. L'ensemble des activités industrielles, en Afrique, est dominé par les experts et les capitaux étrangers. Elle se contente de fournir une main-d'œuvre généralement, peu efficace parce que sans qualification et mal rémunérée. En raison de l'extrême balkanisation politique du continent, du faible revenu des populations et du coût élevé des transports, le développement du marché intérieur reste très limité. De ce fait, l'initiative étrangère dans l'exportation des produits africains restera prépondérante jusqu'à ce que des changements structurels profonds interviennent dans la politique économique actuelle des États africains.

Dans le futur immédiat, on peut envisager trois types d'évolution possibles pour le développement économique de l'Afrique. Primo, la situation économique actuelle peut fort bien se maintenir. Sans nul doute, cela signifie la stagnation, la famine et les conflits sociaux et politiques ne manqueront pas de susciter des interventions étrangères dans les affaires africaines. Secundo, les gouvernements africains peuvent chercher à accroître davantage l'impact de l'étranger sur leur développement. Cette politique est perceptible dans certains pays comme la Côte-d'Ivoire, le Kenya, le Gabon et ailleurs. Elle favorise, à la fois, une certaine croissance, une certaine industrie d'exportation et l'aide au développement. Cette politique signifie que naturellement les ressources africaines seront plus intensément exploitées dans le cadre de l'économie mondiale, à laquelle elles seront entièrement intégrées. Par ailleurs, la croissance obtenue peut fort bien ne profiter qu'à une minorité d'individus dans les sociétés africaines. Tertio, ces gouvernements peuvent opter pour une politique économique autocentrée, moins dépendante et qui accorde la priorité aux besoins internes sur la demande du marché mondial. Sans doute, la solution qui répond le mieux aux intérêts de l'Afrique. C'est la plus exigeante dans sa mise en application pratique. Elle requiert des réformes profondes dans les structures socio-économiques et politiques actuelles de l'Afrique. Elle exige une redéfinition des priorités, la mobilisation des ressources, l'organisation du commerce et un effort de décentralisation.

Par-dessus toute autre considération, cette politique requiert une volonté politique de l'Afrique, exercée en faveur du développement régional, car la région, avec ses potentialités

et son marché, reste la seule chance d'un développement réel pour la majorité des États africains. En tournant le dos à cette perspective, beaucoup d'États africains en voie de développement passeront rapidement à la situation d'États en voie de disparition. Cette volonté politique doit s'exprimer à travers des institutions démocratiques, forgées avec la participation active et inclusive des populations considérées comme sujets et non comme objets du projet commun de société africaine. La réalisation de ce projet ne peut être effective qu'en proposant une méthode nouvelle de leadership politique pouvant conduire au développement responsable réel de l'Afrique à partir d'éléments tirés des réalités africaines et compatibles à celles du monde contemporain.

Précisément, l'analyse de leadership africain et développement durable permet de montrer l'impact positif du leadership politique sur le développement durable. Notre tâche principale consistera à montrer que le leadership politique responsable contribue fortement à la recherche de la paix et de la stabilité politique qui constituent des conditions indispensables à la conquête du bien-être des citoyens et du développement participatif et inclusif dans la durée. Ainsi, est-il nécessaire d'inventer un leadership politique endogène face aux défis actuels de l'Afrique ? En quoi le leadership responsable endogène peut-elle renforcer les principes démocratiques ? N'est-ce pas par un management novateur le développement durable du continent serait une réalité ?

En partant de l'hypothèse que si les nations africaines vivent actuellement la misère, c'est par la faute d'un mauvais management de la part de leurs différents leaders politiques témoigne du fait que pour parvenir à un développement responsable, il faut, au préalable, un leadership politique efficace. Cette hypothèse nous permet de vérifier notre thèse qui est : l'exercice d'un leadership politique responsable endogène conduit au développement compétitif et autocentré de l'Afrique dans le concert des nations. L'objectif visé est de montrer que le leadership adapté est un facteur d'indépendance réelle et du développement participatif.

À l'aide des méthodes sociocritique et analytique, nous tenterons de répondre à ce problème en critiquant les attitudes anti-démocratiques de certains leaders africains avant d'indiquer que l'implication du leadership politique responsable dans la quête du bonheur et la liberté d'une nation. Pour une meilleure compréhension de l'impact du leadership politique sur le développement durable de l'Afrique, nous articulons notre analyse autour de trois points, dont le premier est intitulé de la crise démocratique en Afrique permettra de démontrer que le parti unique est une entrave à l'émergence d'un État démocratique et de justifier que le non-respect des principes démocratiques est à la base de la corruption et des abus. Le deuxième

point traitera de la question du leader politique africain et l'impératif démocratique. Ici, il s'agira, pour nous, de montrer que l'instauration d'un cadre légal des partis de l'opposition et la nécessité des réformes institutionnelles sont d'une utilité publique et contribuent au renforcement de la démocratie. Le troisième point intitulé du leadership responsable au développement durable de l'Afrique permettra d'identifier les qualités d'un bon leader politique avant de soutenir que le leadership responsable est le fondement du développement durable.

1. De la crise démocratique en Afrique

Ce point permettra de démontrer que le parti unique est une entrave à l'émergence d'un État démocratique et de justifier que le non-respect des principes démocratiques est à la base des crises institutionnelles.

1.1. Le parti unique, une défiance contre l'émergence d'un État démocratique

Certains observateurs trouvent que l'échec des systèmes politiques du continent s'étale sur la période d'après les indépendances jusqu'à maintenant. Mais, en prélude, il faut noter que la grande majorité des pays africains étaient multipartites à la veille et au lendemain de leur regain d'indépendance. Toutefois, progressivement, le multipartisme a cédé la place aux régimes de parti unique ou aux juntas dirigeantes issues de coups d'État militaire.

En réalité, par système de parti unique, on entend un système politique dans lequel seul un parti politique exerce les activités politiques dans un pays donné. Dans son ouvrage portant sur l'avènement des partis uniques, Ahmed Mahiou, note qu'en 1968, il existait une soixantaine de partis politiques dans les quinze pays d'Afrique subsaharienne anciennement colonisés par la France, mais que ce nombre avait baissé à vingt en 1984 (A. Mahiou, 1969 : 17). Parmi les premiers pays africains à adopter le système de parti unique figurent

le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et la République centrafricaine. Progressivement, le parti unique – avec parfois l'homme unique – s'est implanté, de facto ou de jure, dans les cinq coins du continent : en Afrique occidentale et centrale dans les pays sus-cités, au Gabon d'Oumar Bongo et ailleurs ; en Afrique australe au Malawi de Hastings Banda, dans la Zambie de Kenneth Kaunda et aux Seychelles de France-Albert René ; en Afrique de l'Est dans la Tanzanie de Julius Nyerere et au Kenya; ainsi qu'en Afrique du Nord avec le tout puissant Front de libération nationale (FLN) d'Algérie, alors que le Maroc n'avait pas de système de partis (I. SOUARÉ, 2017 : 51).

En moins de dix années d'indépendance, presque tous les partis politiques africains (francophones, lusophones, anglophones) étaient dirigés par des partis uniques et les populations dirigées par des régimes autocratiques.

Toujours selon Mahiou, l'avènement du parti unique était lié à un processus historique et politique qui était la situation sociopolitique particulière qui prévalait dans certains pays africains au lendemain des indépendances, en l'occurrence établir l'unité nationale. Personne ne jugeait sage d'aller contre l'indépendance acquise et les partis uniques étaient considérés comme un facteur de stabilité. Pour Sylla, « l'instauration des systèmes de parti unique en Afrique s'est faite selon des procédés politiques, juridiques ou institutionnels, mais aussi autoritaires et coercitifs » (L. Sylla, 77 : 15).

Autoritaires et coercitifs parce que la période des régimes autocratiques est sans équivoque. Les élections qui permettent d'exercer la démocratie sont enveloppées par une opacité endogène, faisant d'elles un moyen de légitimation formelle d'un pouvoir conquis et conservé par la violence. Loin de confirmer l'adhésion populaire à l'égard du parti, les résultats sont la manifestation massive de l'action conjuguée de la propagande et de la fraude électorale associée aux pressions occultes du pouvoir (achat de conscience, promesse individuelle). Cette supercherie est utilisée comme une preuve pour démontrer à la face du monde, et plus particulièrement aux pays fournisseurs d'aide, l'excellence de leur politique et la cohésion de leurs peuples sous leur leadership. En théorie, il n'y a aucune contradiction entre ce système et l'exercice de la démocratie, mais en réalité il existe un véritable divorce entre le peuple et le parti. Une telle représentation du peuple est illégitime. Voilà pourquoi ces leaders sont qualifiés de "faux Leaders" par Frantz FANON. Pour lui, il s'agit de profiteurs et de traîtres, c'est-à-dire les leaders opportunistes et corrompus. À cet effet, Frantz Fanon suggère que les populations défavorisées se rassemblent et se lèvent pour réclamer justice:

C'est dans cette masse, c'est dans ce peuple des bidonvilles, au sein du lumpenprolétariat que l'insurrection va trouver son fer de lance urbain. Le lumpenprolétariat, cette cohorte d'affamés détribalisés, décolonisés constitue l'une des forces la plus spontanément et la plus radicalement révolutionnaire du peuple colonisé (F. Fanon, 1991 : 180).

Ainsi, Mbom Clément appelle à « l'extermination des profiteurs et des traîtres » (M. Clément, 1985 : 115) qui font subir les affres de la démagogie aux démunis. Toutefois, il faut remarquer qu'à la faveur du pluralisme retrouvé, il y a bien eu de nouveaux travaux sur les partis politiques en Afrique. Malheureusement, les déficits n'ont toujours pas été comblés, notamment le processus de changement d'un régime politique à un autre. Et, cela est une cause de l'échec de la pratique de la démocratie car une transition non assurée est facteur d'absence de transformation radicale de la classe politique.

À cela, il faut ajouter les systèmes à partis dominants qui sont parfois une forme de partis déguisés. Les partis dominants remportent les scrutins, mais parce que leurs résultats sont, le

plus souvent, influencés par les jeux du parti au pouvoir que Sartori qualifie de partis hégémoniques (G. Sartori, 2011 : 289). Le parti hégémonique n'autorise pas de compétition pour le pouvoir, ni formelle ni de facto. Dans ce système, les partis qui ont le droit d'exister, le sont en tant que partis de seconde zone, parfois, sous licence et ne sont pas autorisés à entrer en compétition avec le parti hégémonique. L'alternance non seulement ne se produit pas dans les faits, mais ne peut pas se produire, dans la mesure où une rotation du pouvoir n'est même pas envisagée. Il s'ensuit que le parti hégémonique restera au pouvoir, qu'il soit apprécié ou non.

1.2. Du non-respect des principes démocratiques aux crises institutionnelles

Le non-respect des principes démocratiques se présente comme un point qui met en lumière les incohérences du système managérial africain dans son ensemble et les transgressions de certaines règles démocratiques. En vue d'accéder au pouvoir ou de le conserver, les partis politiques aussi bien de l'opposition que du pouvoir s'attachent aux ethnies, tribus ou régions. Cette pratique tire son origine du fait que les premiers partis politiques en Afrique postcoloniale étaient ethnocentriques ou régionalistes. Pourtant, ces considérations ethniques sont l'un des facteurs qui expliquent la faiblesse des partis politiques en Afrique.

Pour Mozaffar et Scarritt, les clivages ethnorégionaux constituent une des principales caractéristiques des systèmes de partis en Afrique subsaharienne. Il s'agit donc plutôt de « la manipulation des groupes ethniques et régionaux » (I. Elbadawi et al, 2000 : 251) qui constituent une majorité dans la démographie du pays. Les pesanteurs résultant de cette situation peuvent avoir une grande influence comme facteurs de décision lors de la formation des gouvernements et des distributions de projets aux régions. Généralement, ces zones sont récompensées parce qu'elles constituent des bases électorales ou des fiefs électoraux. Ces raisons permettent de soutenir que les partis politiques tribaux, ethniques et régionalistes constituent un grand danger pour la promotion de la démocratie.

Un autre point lié à la question des programmes politiques est celui de manque d'idéologie directrice des partis. Précisément, « il y a un manque de points de vue idéologiques alternatifs de la part des partis auxquels la population peut s'identifier en Afrique de l'Ouest, les partis étant essentiellement plus ou moins les mêmes » (Adamolekun et al, 1991, 78). Ce désordre idéologique favorise un paysage politique caractérisé par une pléthore anarchique de partis politiques. En fait, l'éclatement du paysage politique dans bon nombre de pays africains en une kyrielle de partis politiques, dont certains n'ont parfois qu'une existence nominale, est une stratégie des partis au pouvoir. Un tel système de partis favorise les partis au pouvoir car

il bouche toute perspective d'alternance démocratique. En effet, étant donné que la formation de coalitions électorales entre ces partis d'opposition est nécessaire pour effectuer l'alternance au pouvoir dans un système multipartite, l'extrême fragmentation de ces derniers devient une question de stratégie de manipulation. Certains partis sont créés par des hauts cadres du parti au pouvoir et d'autres sont intégralement financés par le parti au pouvoir. En introduisant les crises dans les partis historiques, le parti au pouvoir dope le clientélisme et propose aux dissidents des récompenses financières, l'intégration dans le gouvernement, la promotion dans les services et d'autres avantages liés à la corruption. Ces comportements anti-démocratiques sont à l'origine du mauvais leadership.

Pour mieux démontrer les limites du leadership africain, Arthur Goldsmith étale les données de son étude sur la succession au pouvoir en Afrique. Selon lui, entre 1960 et 1999, le mode de succession au pouvoir en Afrique est essentiellement violent puisque sur 180 cas, 101 successions l'ont été à la suite d'un putsch, une guerre ou une invasion, et 6 l'ont été à la suite d'un assassinat. Seuls 13 cas de succession l'ont été à la suite d'élections suivant des mécanismes pacifiques de prise du pouvoir. En l'absence de mécanismes de succession acceptés par tous les acteurs et du respect des règles du jeu politique, la violence reste bien souvent la seule manière de créer l'alternance. Porteuse de valeurs destructrices, le système monolithique ne peut qu'être provisoire, car la soif de justice, de liberté et de participation finit toujours par prendre le dessus sur la soumission à l'arbitraire. Le vent de démocratisation qui devait emporter les régimes autoritaires de l'Europe de l'Est devait embraser, également, les régimes autoritaires d'Afrique. D'où l'impératif démocratique en Afrique.

2. Le leadership africain et l'impératif démocratique

Ce point permettra de montrer que l'instauration du cadre légal des partis de l'opposition et la nécessité des réformes institutionnelles sont nécessaire au renforcement de la démocratie.

2.1. De l'instauration d'un cadre légale des partis de l'opposition

Selon Michel Offerlé, il n'y a pas de vraie définition pour le "parti", mais des usages politiques et sociaux très divers qu'on applique à des groupes considérés comme des partis politiques. Ainsi, dans sa conception moderne,

un parti politique est une organisation durable dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants, bien établie aux échelles locale et nationale du pays dans lequel elle se trouve, avec une volonté de ses dirigeants de prendre et d'exercer le pouvoir – seuls ou avec d'autres partis – , et qui a, enfin, le souci de rechercher un soutien populaire par la tenue d'élections ou de toute autre manière. (M. Offerlé, 2012 : 20).

Trempé dans la culture politique de l'Afrique, Souaré soutient qu'en plus de ces définitions générales, il sied d'offrir une définition des partis politiques qui, bien qu'universelle, cadre bien avec les partis politiques africains dans leur quête du pouvoir d'État.

Les partis sont des instruments pour l'action humaine collective de l'élite politique, soit des politiciens tentant de contrôler un gouvernement soit des cadres gouvernementaux ou publics qui tentent de contrôler les masses. Dans les systèmes compétitifs, les partis sont organisés pour gagner les élections. Dans les régimes autoritaires, ils sont établis pour contrôler les comportements et actions des populations. Dans tous les cas, il faut une organisation structurelle, des moyens financiers, des cadres compétents, des militants et un règlement intérieur pour le fonctionnement du parti (M. Weiner, 1966 : 3).

Cette définition montre qu'il y a évidemment des variations entre les différentes définitions de partis politiques, tout comme il y a des points communs entre elles. Pour Souaré, certains partis politiques dans des pays africains avec leurs semblables dans des pays occidentaux ont les mêmes principaux critères. Ainsi, l'existence d'une pluralité de partis politiques est gage de démocratie si et seulement si les partis participent activement à la conquête du pouvoir d'État. Dès lors, quelle appréciation peut-on faire des partis d'opposition ?

Composante essentielle de la démocratie, l'opposition présente un caractère d'utilité publique. Elle est investie d'une véritable mission de service public dans la mesure où, par son pouvoir de critique et de contre-proposition, elle modère les ardeurs de la majorité et offre aux citoyens une alternative à la politique définie et appliquée par la majorité parlementaire. L'opposition joue donc un rôle important dans un régime démocratique. En fait, l'opposition peut être envisagée comme un acteur (parti, leader) ou une fonction (de critique ou contre-proposition).

Le statut de l'opposition se décline sous deux options. La première option mesurée consiste à améliorer le cadre juridique existant pour l'opposition, afin de consigner son statut dans des textes épars. Or, une deuxième option s'inscrit dans une dynamique de rupture et d'innovation par rapport à ce qui a cours dans la quasi-totalité des vieilles démocraties. Elle consiste à instituer formellement un statut de l'opposition, c'est-à-dire à consigner dans un document l'ensemble des droits et obligations, prérogatives et sujétions permettant à l'opposition d'exister et d'assumer la mission qui est la sienne. Les principaux instruments juridiques qui permettent d'aménager implicitement le statut de l'opposition sont : la Constitution, le Code électoral, la loi sur les partis politiques, la loi sur les instances de régulation des médias garantissant l'accès équitable des partis aux médias publics, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Les droits liés à son existence, à ses activités et à sa lutte pour la

conquête du pouvoir devront être sacrés, inaliénables et imprescriptibles. À cet égard, le constituant pourrait formellement constitutionnaliser l'opposition qui, inscrite formellement dans la charte fondamentale, en qualité de minorité parlementaire, pourrait voir ses droits solennellement consacrés et bénéficier d'une protection au même titre que les institutions de la République ou les droits fondamentaux de la personne humaine. Considérée comme un rouage essentiel de la démocratie pluraliste, son existence devrait être consacrée dans la Constitution.

L'instauration d'un cadre légal de l'opposition est un facteur du pluralisme, elle peut amener à faire de nouveaux travaux sur les partis politiques en Afrique, à combler les déficits. Par ailleurs, la science politique africaniste dominée par l'étude de la démocratisation et par la transitologie, qui est devenue un sous-champ à part entière de la science politique, peut jouer un rôle important. En effet, la transitologie est l'étude du processus de changement d'un régime politique à un autre, notamment d'un régime autoritaire vers un régime démocratique. Cette étude peut contribuer à la promotion des textes relatifs à la protection des partis de l'opposition à travers les productions de littératures et des conférences. C'est ainsi que le multipartisme sera une réalité et la pratique de la démocratie une chance pour la population.

2.2. De la nécessité des réformes institutionnelles

L'analyse des institutions occupe aujourd'hui une place importante dans l'étude du développement. Définies, dans un sens large, comme l'ensemble des règles formelles ou informelles structurant et coordonnant les interactions politiques, économiques et sociales entre individus, elles conditionnent, en effet, le développement économique. De ce fait, la corrélation entre indicateurs nationaux de la qualité des institutions et niveaux de vie est forte. Il est alors tentant d'y voir une relation de causalité allant des institutions au développement. À cet effet, les réformes institutionnelles apparaissent comme des instruments majeurs du développement, notamment dans les pays les plus pauvres.

Sur le plan juridique, l'institution renvoie à un ensemble des règles ; lesquelles sont régies pour le droit, établies en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs. Sur le plan politique, elle serait vue comme l'ensemble des formes ou des structures politiques établies par la loi ou la coutume et relevant du droit public. Ainsi, les institutions apparaissent comme des règles, des normes sociales devant servir de comportements présociaux pour tous les citoyens. Dans cette optique, Dubet affirme que

Les constitutions, le droit, les règles, les normes, les procédures sont le cœur des institutions. Par extension, les institutions sont définies comme l'ensemble des mécanismes de régulation des échanges qui ne peuvent se

passer de règles et de conventions. C'est ce que montrent quotidiennement les institutionnalistes et les néo-institutionnalistes. (F. DUBET, 2010 : 27).

À travers les propos de Dubet, il apparaît clairement qu'il ne peut avoir d'institutions sans règles et vice versa. Les deux sont, donc, des faces d'une même pièce.

Toutefois, les institutions peuvent être envisagées selon deux approches : interne et externe. L'approche interne se concentre sur la fonction et la raison d'être des institutions alors que l'approche externe vise à évaluer l'impact des institutions sur les populations qui y sont soumises. Cette approche analyse, entre autres, « l'efficacité d'une institution et les effets collatéraux qu'elle peut induire » (R. Goodin, 1996 : 55). Sur le plan externe, Huntington suggère que « les institutions sont des modèles de comportements stables, valorisés et récurrents ». (S. Huntington, 1968 : 28). Ainsi, les institutions structurent la vie en société en définissant les balises de l'action, socialement, acceptable. Elles restreignent l'action du gouvernement et des autres acteurs politiques, les institutions ont l'avantage de réduire la possibilité de changements sociaux radicaux et de protéger la population de l'arbitraire des gouvernants.

En démocratie, les institutions jouent le rôle de la séparation des pouvoirs. Le fractionnement des piliers de la démocratie met en place un système de poids et contrepoids afin d'éviter des dérives arbitraires de la part du gouvernement envers sa population ou de la majorité envers une minorité. Sous cet angle, les institutions contribuent à la démocratie. Dès lors, la démocratie s'exprime par le prisme de ses institutions. Les différentes valeurs qui y sont inhérentes comme l'égalité, la liberté et la justice, ont été institutionnalisées afin d'en assurer le respect. De ce fait, les institutions fournissent aux citoyens des repères leur permettant d'anticiper, dans une certaine mesure, les actions du gouvernement. Elles limitent la possibilité de changements sociaux radicaux et protègent la population de l'arbitraire.

Quant à la réforme institutionnelle, elle renvoie au processus de révision et de restructuration des institutions de l'État afin qu'elles respectent les droits de l'homme, préservent l'État de droit et soient responsables devant le peuple. En intégrant une approche de justice transitionnelle, les efforts de réforme peuvent à la fois permettre de rendre des comptes et de réparer les abus, plus important encore, ils peuvent mettre hors d'état de nuire les structures et les idéologies qui ont permis aux abus de se produire.

Malheureusement, depuis la période coloniale, les constitutions sont modifiées par certains hommes politiques africains pour le maintien aux commandes de l'État ou pour s'assurer un avantage indiscutable dans l'accession d'un parent, fils ou d'un protégé. Cette situation

affecte inmanquablement l'idée d'alternance politique et la qualité des institutions sur le continent. « Lorsqu'on jette un regard sur les dernières modifications, (...) La clause limitative de mandat, les règles de succession, qu'on a pu considérer comme des acquis démocratiques, sont en sursis ». (K. DOSSO, 2012 : 62).

Il faut rappeler qu'à partir de la fin des années 1980 et, précisément, après la chute du mur de Berlin, les États africains engagent, sous l'impulsion des bailleurs de fonds, une vaste série de réformes des politiques publiques, de décentralisation administrative et de réorganisations des administrations qui place les bureaucraties et les services publics en chantier permanent. Sous couvert de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance, ces réformes visent à ancrer, institutionnellement, la réduction du champ d'intervention de l'État. Les institutions caractéristiques nées en Occident des luttes menées pour soumettre l'État moderne au contrôle de la société, sont exemplaires pour les démocraties du monde entier. Et cela est valable pour le continent africain. Les institutions politiques démocratiques sont celles qui visent à investir les responsables publics d'un mandat populaire, à veiller à ce qu'ils ne cessent d'être comptables et réceptifs aux citoyens.

Concernant les élections, l'électorat peut être contrarié dans son choix et son contrôle là où il n'y a pas de séparation nette entre le parti et le gouvernement, ou il n'y a pas d'organe indépendant tel qu'une commission électorale habilitée à veiller à des élections libres et régulières et à des résultats acceptés par tous les candidats. Il est également contrarié si le système électoral ne garantit pas une représentation parlementaire équitable aux différentes composantes de la société. Voilà pourquoi, une justice indépendante et protégée contre toute ingérence de l'exécutif ou des partis est à encourager fermement. Aucun gouvernement ne peut être effectivement comptable de ses actes si son activité n'est pas toute entière livrée à l'examen du public conformément au principe de la liberté d'information. Outre l'investiture par l'électorat et l'obligation de rendre constamment des comptes, tout gouvernement démocratique doit remplir une troisième condition : être à l'écoute de l'opinion publique. C'est par cette réforme institutionnelle que la démocratie sera restaurée en vue de créer un cadre propice au développement durable.

3. Du leadership responsable au développement durable de l'Afrique

Ce point permettra d'identifier, d'abord, les qualités d'un bon leader politique avant de démontrer l'implication du leadership responsable sur le développement durable.

3.1. Des qualités du leadership politique

Le leadership désigne l'influence politique, psychologique, sociale d'un individu sur un autre. Cela implique que le leader a des compétences personnelles qui le distinguent des autres et cela prédispose d'autres personnes à le suivre. De la sorte, il désigne le chef, le porte-parole d'un parti, d'un mouvement politique. Être leader dans ces conditions requiert beaucoup de qualités.

La première qualité d'un leader politique africain est de refonder l'État. En effet, la refondation de l'État africain s'impose pour rendre fiable, viable et sécurisant les entités territoriales actuelles pour mettre fin à l'héritage de la colonisation qui plonge le continent dans une situation ambivalente, à la fois réelle et fictive, formelle et informelle. Ainsi, on peut comprendre que la responsabilité des leaders africains est de rétablir les rapports entre États à partir de nouvelles négociations afin de mieux affronter les différents problèmes qui gênent la bonne maîtrise des conditions actuelles de développement telles que l'enclavement, le sous-développement des infrastructures de base. L'idée sous-jacente est que les conséquences de la balkanisation du continent empêchent les États africains de contrôler les flux nécessaires à la maîtrise de leurs territoires afin de songer à des planifications objectives. Dans cet ordre d'idée, John Oguniola Igué affirme que la refondation de l'État est l'un des axes du processus de développement des États africains auquel des leaders doivent faire face. Elle permettra de relever les nouveaux défis auxquels est confrontée l'Afrique (O. Igué, 2010 : 122). Selon l'auteur, les nouveaux défis du continent concernent la mondialisation, la lutte contre la pauvreté et les crises qui résultent de la gouvernance démocratique. Ces objectifs de développement sont, cependant, onéreux et nécessitent de nouvelles ressources qui ne peuvent provenir que de la création de nouvelles richesses.

Ici, les richesses dont il s'agit ne sont pas seulement monétaires. Ce dont il est question, c'est de travailler à rendre l'Afrique prospère en agissant sur les principaux déterminants de cette richesse, allusion faite au renforcement des capacités productives, technologiques et d'innovation. Car, elles sont indispensables pour renverser les tendances actuelles de la création de richesses, trop centrées sur l'économie rentière à faible valeur ajoutée. Pour ce faire, il faudrait exploiter les instruments qui permettent d'intervenir efficacement, dans ces déterminants qui se résument en quelques points :

La promotion du capital naturel, constitué des richesses de la nature ; le capital produit, constitué des machines et des infrastructures construites, de même que des terres et des espaces urbains aménagés pour l'habitat de l'homme ; le capital intangible, d'ordre immatériel. Composé d'une part du capital humain et de l'autre de la qualité des institutions, il est la partie la

plus importante de la richesse des nations. Bien que ce capital intangible ne soit capitalisé nulle part, il est constitué en partie du fruit de la formation, de l'éducation et du savoir-faire acquis par les populations de la nation. Il faut y ajouter la confiance qui règne entre les différentes composantes de la nation et leur capacité à travailler ensemble de façon coordonnée dans le but de s'enrichir ; une gouvernance qui stimule la productivité globale de l'économie ». (O. Igué, 2010 : 123).

En tout état de cause, sans les différents éléments précités, il sera difficile de mettre en place une gestion participative efficace, efficiente et fonctionnelle. De même, sans disposer d'élites avant-gardistes, bien formées et prêtes à s'engager dans des réformes décisives qui auront des impacts positifs sur les institutions de l'État, rien ne sera possible, notamment la protection de la société civile.

La société civile africaine est confrontée à de sérieuses difficultés, telles que son hétérogénéité et son rôle dans la société africaine. À présent, son rôle est loin d'être celui du développement, à l'exception de quelques initiatives émanant, pour la plupart, de la diaspora africaine. Au-delà de quelques actions de développement isolées, la société civile joue un rôle axé davantage sur la censure de l'État d'un côté et l'animation de mouvements sociaux de l'autre. Dans son rôle de censeur, elle fait des rappels et des mises en garde contre les entorses à la démocratie, aux droits humains et à l'environnement même si sa capacité de propositions alternatives reste faible. Par l'animation des mouvements sociaux, elle relaie sur le territoire national les discours des organisations extérieures qui financent ses différentes activités. À cause de son action critique des pouvoirs publics, l'État cherche désormais à contrôler les différentes associations qui la composent en mettant en place des stratégies de collaboration manipulatrice. Si celle-ci ne marche pas, il s'ensuit un antagonisme entre les deux acteurs qui hypothèquent sérieusement l'efficacité des actions de la société civile.

La deuxième qualité de leader est relative à la mise en place des nouvelles conditions de paix. Les pays du sahel en proie à la montée du terrorisme et des militaires au pouvoir ne diront pas le contraire où le développement connaît un arrêt au détriment des problèmes sécuritaires. Une étude menée par Holmes, Feulner et O'grady montre que l'indice de liberté reste faible en Afrique, car sur un effectif de 40 pays africains évalués, l'Île Maurice est le seul pays qui compte parmi les 20 premiers mondiaux en occupant la 18^e place. Il est suivi du Botswana à la 36^e place. Les derniers de cette liste mondiale sont tous africains.

La troisième qualité est le capital social qui est celui des valeurs qui servent de fondement à la société : les valeurs, des attitudes par rapport au travail, aux institutions de l'État et à l'argent. De ces valeurs, les plus importantes pour l'Afrique sont celles des attitudes devant le travail et

le respect des institutions étatiques. Par contre, les valeurs de l'argent sont devenues les principales causes de détournement et de la mauvaise gouvernance. C'est pourquoi Mamadou Koulibaly ne manque pas d'interpeller les Africains quant aux classements internationaux sur les questions relatives au capital social. Les leaders africains doivent jouer un rôle essentiel dans ces différents aspects du capital social (K. Mamadou, 2008 : 18). C'est la raison pour laquelle ils doivent répondre à plusieurs exigences en matière de formations et de compétences, comme :

L'audace et la capacité d'anticipation par la maîtrise et le contrôle du changement ; la loyauté envers soi et envers le peuple ; le respect des principes de leadership comme le devoir, l'honneur, le combat pour la nation, la perspicacité, etc. ; l'instauration avec le reste du monde d'un système de partenariat plus équitable. (O. Igué, 2010 : 126)

À la lumière de ce qui précède, on retiendra que le processus de développement des États africains passe par le développement inclusif, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre des menaces qui compromettent la mise en œuvre des programmes de développement, tels que la sécurité, la création de nouvelles richesses mais aussi le développement du capital humain. Cela permettra de prendre part à la compétition mondiale permanente où seul le facteur de différenciation est le capital intangible ou immatériel dont la meilleure application pallie le manque de richesses naturelles.

3.2. Du leadership responsable au développement durable

Ces dernières décennies, la notion de développement durable fait partie intégrante des politiques de développement et des discours des dirigeants. Cette nouvelle politique a pour but de remettre en question les modèles classiques de développement qui perçoivent le progrès comme la domination humaine croissante sur la nature. Cette instrumentalisation de la nature au profit de l'être humain est préjudiciable à un développement harmonieux dans la durée. Pour cause, le développement durable se conçoit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures. Par ce fait, il apparaît comme une tentative de créer un modèle de développement qui intègre, à la fois, l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement. Cet objectif est né de l'idée que la qualité environnementale et le bien-être économique et social sont intimement liés. Alors, le développement durable est un modèle de développement à très long terme ou dans le meilleur des cas indéfiniment. (Y. Veyret, 205 : 315). Cela sous-entend qu'autant l'économie n'est pas seulement produire des richesses, autant l'écologie, de son côté, n'est pas uniquement protéger la nature. C'est leur conjugaison qui permet d'améliorer le sort de



l'humanité car les problèmes écologiques et économiques sont liés à de nombreux facteurs sociaux et politiques.

Appliqué à l'Afrique, le concept de développement durable doit réorienter le développement vers un modèle plus englobant qui crée des liens entre l'économie, la société et l'environnement. Dès lors, il s'agit de relever les défis de la lutte contre la pauvreté, la mauvaise gouvernance, la corruption, l'absence de démocratie, l'analphabétisme, la crise économique, le détournement des deniers publics. La liste est loin d'être exhaustive. Pour y parvenir, il faut un leadership visionnaire, révolutionnaire et opérationnel.

Sur le plan de la vision, il faut indiquer que dans notre société moderne, c'est la qualité de la vision qui fait le leader. À cet effet, Théodore Roosevelt, paraphrasant Lucius Annaeus Seneca dit Sénèque, a dit qu'il n'y a pas de vent contraire pour celui qui sait où il va. On note que ce propos n'exclut pas la difficulté ni les obstacles consubstantiels à tout projet, mais ; il minimise plutôt les effets dans la mesure où la connaissance du chemin favorise l'anticipation. Cette connaissance de la trajectoire permet d'en séquencer les étapes dans le sens de la marche à suivre. Elle a pour socle la vision. Dans cet ordre d'idée, Laurent Lapiere affirme que

Le leadership, c'est la direction, c'est l'orientation donnée à une organisation qui provient de la vie intérieure du leader et de ses façons de diriger les personnes. Cette direction se manifeste surtout par sa vision personnelle, par ses façons d'être et d'agir, par ses convictions profondes, par son imagination et par son univers fantasmagorique. (L. Lapiere, 1992 : 59).

La vision dont il est question ici fait référence davantage dans un sens figuré. Elle constitue une perception du monde, de son environnement et de sa réalité, une nouvelle compréhension de "ce voir" et une nouvelle façon de "se voir", d'imaginer, de concevoir et de projeter. C'est dans cette appréhension que l'on peut situer l'usage courant du terme visionnaire qui se dit d'une personne dotée d'une vision juste de l'avenir ou de certaines réalités.

Parallèlement à la vision, il faut également indiquer qu'un bon leader doit être nécessairement un révolutionnaire. En effet, la vision d'un leader doit être si profonde pour qu'elle puisse transformer de façon irréversible son environnement. Ce changement doit être révolutionnaire, c'est-à-dire procéder d'une révolution dans son sens le plus noble d'une évolution entraînant un changement important dans l'ordre politique, économique, social et culturel d'une communauté, d'une société tout entière. Néanmoins, il faut préciser qu'il y a deux types de révolutions populaires : les violentes et les non-violentes. En réalité, dans la catégorisation retenue, les révolutions les plus systématiques et remarquées sont celles qui



sont consécutives à une action violente, entraînant des bouleversements d'un régime politique et d'un ordre économique, social et culturel. À cela, il faut ajouter les révolutions pacifiques, non violentes, prônées, défendues dans les progrès scientifiques, littéraires et autres.

Aussi le leadership politique serait-elle liée à la servitude. Pour illustrer cette assertion, on pourrait se référer à la célèbre citation de Nkou Nkou Célestin qui dit que : « le bon leader choisit d'être celui qui sert. Pour y arriver, il apprend à connaître et à comprendre les gens, leurs problèmes, leurs espoirs et leurs désespoirs ». (C. Nkou, 2012 : 19). Malheureusement, l'objectif n'est pas celui de servir mais d'asservir, non pas de dynamiser mais de paralyser. Aussi, le tribalisme, le népotisme, le favoritisme devenus le cache-sexe de l'incompétence et de l'incurie, sont-ils les ferments de cette bureaucratisation corrompue. Cette situation peut trouver d'autres ramifications dans l'absence de leadership politique.

En réalité, le leadership naît de la soumission volontaire à un besoin moral de servir les autres, de servir sa communauté, sa société, son pays. Il n'y a pas de leadership possible sans esprit de service, car tout leader est un serviteur de ceux qu'il guide, qu'il conduit vers un but commun. Dans une perspective institutionnelle, le serviteur désigne celui qui a des devoirs, des obligations envers un souverain, un État, une collectivité ou des institutions. Mieux, le leader politique responsable doit être intégré dans ces valeurs et pratiques relatives aux politiques de développement durable, car par leur rôle transversal, elles participent à la réduction des inégalités, à la vivacité de la démocratie participative et à la préservation des générations futures. En cela, elles donnent véritablement corps à la démocratie sociale.

Conclusion

L'étude de leadership africain et développement durable a permis d'apostropher l'intelligentsia et les responsables africains sur leur gestion moins reluisante des politiques locales et engagements internationaux en vue de penser des perspectives visant à rectifier ces erreurs managériales. Pour y parvenir, un leadership endogène et prolifique est recommandé pour faire face aux différents défis africains. Cela, parce que le sombre tableau de l'échec des systèmes politiques africains génère un changement de paradigme par la projection de perspectives en faveur d'un leadership politique responsable susceptible de développer l'Afrique. L'interrogation sur le type management adéquat et durable pour les pays africains conduit à une prise de conscience aiguë des Africains pour l'émergence d'autres approches critiques et alternatives.

À l'aide des méthodes sociocritique et analytique, nous avons montré que la politique africaine doit repenser une nouvelle conception du leadership en vue de promouvoir une sorte d'anthropologie critique, c'est-à-dire celle qui assume la médiation épistémologique entre politique africaine et histoire, d'une part, puis entre leadership et ontologie du développement sous l'angle socio-économique, d'autre part. Pour ce faire, il faut déséthnologiser le concept de politique africaine. Dans son déploiement critique actuel, le leadership africain s'inscrit dans la nouvelle histoire, celle qui s'appuie sur la pluralité et la complexité de ses manifestations à travers les crises politiques, la crise de la démocratie, la crise de l'éducation ou la crise des valeurs. D'où la problématique de synthèse critique ou d'équilibre entre leadership politique responsable et développement durable. Par conséquent, l'essentiel de cette analyse a consisté à esquisser des méthodes et des suggestions pour le développement politique, social et économique, gage de la libération et de la reconnaissance réelle de l'Afrique dans le concert des nations. L'application réelle d'un leadership responsable permettra de trouver naturellement des tentatives de réponses pour qu'elle puisse être une source de développement économique, industriel et socio-politique dans la durée.

Références bibliographiques

ADAMOLEKUN Ladipo, ERERO John and Basil Oshionebo, 1991, « Federal Character” and Management of the Federal Civil Service and the Military », *Publius: The Journal of Federalism*. p.75-88.

BEN YACINE Touré, 1983, « Afrique : l'épreuve de l'indépendance », Genève, *Graduate Institute Publications*, p.126-146

DIAKITÉ Samba, 2016, *De la négritude au socialisme : Léopold Sédar Senghor et les enjeux de la renaissance africaine*, Seguenay, Différance pérenne, 267 p.

DOSSO Karim, 2012 « Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noire francophone : cohérences et incohérences », *Revue française de droit constitutionnel*, p.57-85.

DUBET François, 2010. « Institution : du dispositif symbolique à la régulation politique », *Idées économiques et sociales*, p.25-34.

ELBADAWI Ibrahim et SAMBANIS Nicholas, 2000. « Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict », *Journal of African Economies*, P. 244-269.



FANON Frantz, 1991. *Les Damnés de la terre*, Paris, réédition Gallimard, collection Folio, 311 p.

GOODIN Robert, 1996, *Institutions and Their Design, the Theory of Institutional Design*, Cambridge University Press, 304 p.

HUNTINGTON Samuel, 1968. *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press. 488 p.

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*. p.119-138.

LAPIERRE Laurent, « Le contrôle des affects et le leadership », *Imaginaire et leadership*, Montréal, Québec/Amérique presses HEC, 1992, p.506-777.

MAHIOU Ahmed, « L'avènement du parti unique en Afrique noire: L'expérience des États d'expression française », Librairie générale de droits et de jurisprudence, 1969, 410 p.

MAMDOU Koulibaly, *Leadership et développement africain : les défis, les modèles et les principes*. Paris : L'Harmattan, 2008, P. 53.

MBOM Clément, 1985. *Frantz Fanon, Aujourd'hui et demain. Réflexions sur le tiers monde*, Paris, Editions Fernand Nathan, 324 p.

NKOU Célestin, 2012. *Le Leadership local au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012. 100 p.

OFFERLÉ Michel, 2012. *Les partis politiques*, Paris, Presse Universitaire de France, 127 p.

SARTORI Giovanni, 2011. *Partis et systèmes de parti. Un cadre d'analyse*, traduction de Paul-Louis van Berg, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 528 p.

SOUARÉ Issiaka, 2018, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique, la quête du pouvoir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 276 p.

SYLLA Lancine, 1977, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire : esquisse d'une théorie intégrale de l'intégration sociale*, Les Presses de Sciences Po, 391 p.

VEYRET Yvette, 2005, *Le développement durable*, Sedes, Paris, P. 432.

WEINER Myron, 1969. *Political parties and political development*, Princeton University Press, 496 p.